



RAPPORT ANNUEL

DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
DE DROIT FRANCAIS CARMIGNAC COURT TERME

(Opérations de l'arrêté du 31 décembre 2024)

SOMMAIRE

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	3
2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC	8
3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT.....	19
4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES	25

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

CARMIGNAC COURT TERME
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CARMIGNAC GESTION
24, place Vendôme
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CARMIGNAC COURT TERME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



CARMIGNAC COURT TERME

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

2.1 CLASSIFICATION

Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme.

2.2 MODALITÉS DE DÉTERMINATION ET AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Sommes distribuables	Parts « Acc »
Affectation du résultat net	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)

2.3 PAYS OÙ LE FONDS EST AUTORISÉ À LA COMMERCIALISATION

Parts A EUR Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie et Luxembourg.

Parts Z EUR Acc : France.

2.4 OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du Fonds est, sur une durée minimum de placement d'un jour, d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro, l'€STR capitalisé, après prise en compte des frais de gestion réels, par un investissement sur des titres d'émetteurs qui intègrent dans leur fonctionnement des critères de responsabilité sociale et environnementale et de développement durable.

Cependant, en cas de taux d'intérêt du marché monétaire négatif ou de très faible niveau, le rendement dégagé par le Fonds pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et le Fonds verrait alors sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

2.5 INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est l'€STR capitalisé (Code Bloomberg : ESTRON).

L'€STR est un taux d'intérêt interbancaire de référence. D'après la méthodologie utilisée par la Banque centrale européenne (BCE), il est publié à 8h, sur la base des transactions réalisées la veille, du lundi au vendredi hors jours fériés. L'€STR repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie,

contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la BCE dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire.

Pour toute information complémentaire concernant l'Indice, les investisseurs sont invités à consulter le site internet suivant : <https://www.ecb.europa.eu>.

La société de gestion est en mesure de remplacer l'indicateur de référence si l'un ou plusieurs des indices composant cet indicateur de référence subissaient des modifications substantielles ou cessaient d'être fournis.

Ce fonds est un OPCVM géré activement. Un OPCVM géré activement est un OPCVM dont la composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement. L'univers d'investissement du fonds est au moins partiellement basé sur l'indicateur. La stratégie d'investissement du fonds ne dépend pas de l'indicateur. Par conséquent, les positions du fonds et les pondérations peuvent différer sensiblement de la composition de l'indicateur. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart.

2.6 STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

2.6.1 STRATÉGIES UTILISÉES

Processus d'investissement :

Le processus d'investissement résulte d'une approche « top-down » et se décompose en quatre étapes, l'analyse extra-financière intervenant à la 3^{ème} étape.

1. Analyse macroéconomique et prévisions de marché

L'équipe de gestion monétaire se réunit mensuellement en comité afin d'analyser :

- Les évolutions macroéconomiques des principales zones géographiques (Etats-Unis, Europe...);
- Les politiques monétaires des principales banques centrales (FED, BCE);
- Les instruments monétaires des banques centrales : liquidité en circulation, niveau de réserves obligatoires, adjudications...

Ces analyses conduisent à déterminer le scénario central de taux d'intérêt et à définir l'allocation d'actifs à implémenter dans les portefeuilles.

2. Allocation tactique d'actifs par type d'instrument

- Répartition entre instruments à taux fixes et/ou à taux variables ;
- Choix des maturités : au moins 7,5% de l'actif net en titres à échéance journalière et au moins 15% de l'actif net en titres à échéance hebdomadaire (pouvant inclure jusqu'à 7,5% de l'actif net en titres pouvant être vendus et réglés dans les cinq jours ouvrables.

3. Sélection des secteurs et émetteurs

La sélection des secteurs et émetteurs (publics et privés) est déterminée en fonction de critères de solidités financières et d'analyse extra-financière :

- Analyse financière : Les émetteurs sont sélectionnés à partir des recommandations des analystes financiers spécialisés sur le risque de crédit ;
- Analyse extra-financière : La recherche extra-financière s'appuie sur les recommandations des analystes spécialisés sur les critères recouvrant la responsabilité sociale, la responsabilité environnementale et le gouvernement d'entreprise.

4. Sélection des valeurs et positionnement sur la courbe des taux

A la suite de l'élaboration de la liste des émetteurs autorisés, l'équipe de gestion monétaire sélectionne les instruments financiers en fonction :

- De leur liquidité ;
- De leur rentabilité ;
- De la qualité de crédit ;
- De leur sensibilité.

Risque de taux, risque de crédit :

En termes de risque de taux, la Weighted average maturity (WAM) du portefeuille est limitée à 60 jours. La WAM constitue une mesure de la durée moyenne jusqu'à l'échéance de tous les titres détenus par le Fonds, pondérée pour refléter le poids relatif de chaque instrument, en considérant que l'échéance d'un instrument à taux révisable est le temps restant à courir jusqu'à la prochaine révision du taux monétaire, plutôt que le temps restant à courir jusqu'au remboursement du principal de l'instrument. Les instruments dérivés seront pris en compte pour le calcul de la WAM.

En termes de risque de crédit, la Weighted average life (WAL) du portefeuille est limitée à 120 jours. La WAL est la moyenne pondérée des durées de vie résiduelles de chaque valeur détenue par le Fonds, c'est-à-dire la durée de vie restant à courir jusqu'au remboursement intégral du capital du titre.

2.7 DESCRIPTION DES CATÉGORIES D'ACTIFS ET DES CONTRATS FINANCIERS ET LEUR CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF DE GESTION

2.7.1 ACTIONS

Néant.

2.7.2 TITRES DE CRÉANCES ET INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Les titres dans lesquels le fonds peut investir ont (i) une échéance légale à l'émission de 397 jours ou moins ou (ii) une échéance résiduelle de 397 jours ou moins.

Le Fonds investit principalement en instruments du marché monétaire libellés en euro, à taux fixe et/ou taux variable et/ou taux révisable. Le Fonds investit sur des titres d'émetteurs publics, garantis ou non par un état, ou privés.

Le Fonds peut investir dans des titres négociables à court et moyen terme (incluant les NEU MTN (« negotiable european medium term notes »), « euro-commercial papers » et NEU CP (« negotiable european Commercial Paper »)), et bons du trésor.

La gestion du Fonds étant discrétionnaire, la répartition sera sans contrainte a priori.

En application des dispositions dérogatoires de l'article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131 et conformément au principe de la répartition des risques, le Fonds peut investir plus de 5% et jusqu'à 100% de ses actifs (20% pour les émetteurs des pays émergents) dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les administrations, institutions ou organisations.

Les émetteurs autorisés dans le cadre du ratio dérogatoire de l'article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131 sont les suivants :

- L'Union européenne,
- Les administrations nationales (pays ou agences étatiques - par exemple : Republic of Singapore ou la Caisse d'amortissement de la dette sociale - CADES), régionales (par exemple : les 18 régions ou les 101 départements français) ou locales (par exemple : la Société du Grand Paris, Rennes Métropole mais également City of Stockholm ou City of Turin) des États membres ou leurs banques centrales,
- La Banque Centrale Européenne, la Banque Européenne d'Investissement, le Fonds Européen d'Investissement, le Mécanisme Européen de Stabilité, le Fonds Européen de Stabilité Financière,
- Une autorité centrale ou la banque centrale d'un pays tiers (comme entre autres la Norvège, la Suisse, le Canada, le Japon, l'Australie, les Etats-Unis...) telle que la Réserve Fédérale des Etats-Unis (FED)...
- Le Fonds Monétaire International, la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, la Banque de Développement du Conseil de l'Europe, la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, la Banque des Règlements Internationaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 20% maximum de l'actif net en titres émis par des sociétés dont le siège social est situé dans un pays émergent (défini comme un pays non-membre de l'OCDE).

L'ensemble de ces titres devra intégrer les critères de sélections liés à l'Investissement socialement responsable (ISR).

Les titres détenus par le Fonds seront tous de haute qualité. Le Gestionnaire Financier s'en assure par un processus interne d'appréciation qui prend en compte, notamment, la qualité de crédit de l'instrument, la nature de la classe d'actif, la notation, le profil de liquidité. En cas de dégradation de la qualité d'un instrument du marché monétaire, la cession du ou des titres concernés se fera dans les meilleures conditions compatibles avec l'intérêt des porteurs. Les risques opérationnels et risques de contrepartie éventuels inhérents à la structure de l'investissement font l'objet d'un processus d'évaluation propre au Gestionnaire Financier.

Le Gestionnaire Financier procède à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres (rentabilité, crédit, liquidité, maturité). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas

d'évolution de la notation du titre) ne se fondent pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposent également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

2.7.3 OPC DE CLASSIFICATION « MONÉTAIRE COURT TERME »

Le Fonds peut investir jusqu'à 9,99% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français et/ou européens de classification « Fonds monétaire court terme » conformément au Règlement (UE) 2017/1131.

Le Fonds peut investir dans des OPC éligibles gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ou une société liée.

2.7.4 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le Fonds peut intervenir sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant (pour les contrats d'instruments financiers uniquement).

Sur ces marchés, le Fonds peut recourir aux produits suivants : swaps de taux.

L'ensemble de ces instruments peut être utilisé pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux. Ces instruments financiers sont conclus avec des contreparties sélectionnées par le Gestionnaire Financier, elles peuvent être liées au Groupe BNP Paribas. La ou les contreparties éligibles ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du Fonds.

Le Fonds n'a pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).

2.7.5 TITRES INTÉGRANT DES DÉRIVÉS

Pour réaliser son objectif de gestion, le Fonds peut également investir, dans la limite de l'actif net, sur les instruments financiers intégrant des dérivés suivants : les titres « puttables » afin de réduire la WAL du portefeuille, sous réserve du respect des conditions prévues dans le Règlement (UE) 2017/1131.

2.7.6 DÉPÔTS ET LIQUIDITÉS

Pour réaliser son objectif de gestion ou optimiser la gestion de trésorerie, le Fonds peut effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

Le prêt d'espèces est prohibé.

2.7.7 EMPRUNTS D'ESPÈCES

Néant.

Toutefois, en cas de rachat exceptionnel, le Fonds peut se retrouver débiteur de façon temporaire et sans que cette position ne soit liée à un acte de gestion. La situation débitrice sera résorbée au plus vite et dans le meilleur intérêt des porteurs du parts du Fonds.

2.7.8 ACQUISITIONS ET CESSIION TEMPORAIRE DE TITRES

Aux fins de gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le Fonds peut recourir dans la limite de 100% de son actif net à des prises en pension et dans la limite de 10% de son actif net à des mises en pensions. Ces opérations sont réalisées afin d'optimiser les revenus du Fonds, placer sa trésorerie, ajuster le portefeuille aux variations d'encours, ou mettre en œuvre les stratégies décrites précédemment.

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par le Gestionnaire Financier parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du code monétaire et financier. Elles pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas. Les contreparties devront être de haute qualité de crédit.

Dans le cadre de ces opérations, le Fonds peut recevoir/verser des garanties financières (« collateral ») dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique frais et commissions.

2.8 CONTRATS CONSTITUANT DES GARANTIES FINANCIÈRES

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres, ainsi que les opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré, peuvent donner lieu à la remise de garanties financières sous la forme de titres et/ou d'espèces qui sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définie par le département des risques du Gestionnaire Financier. Les titres reçus en garantie doivent être liquides et cessibles rapidement sur le marché. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent dépasser 20% de l'actif net du Fonds (à l'exception des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible pour lesquels cette limite peut être portée à 100% à condition que ces 100% soient répartis sur 6 émissions dont aucune ne représente plus de 30% de l'actif net du Fonds) dans les conditions prévues dans la réglementation applicable. Ils doivent être émis par une entité indépendante de la contrepartie.

Actifs
Espèces (EUR)
Instruments de taux
Titres émis ou garantis par un Etat des pays de l'OCDE éligibles. Le Fonds peut recevoir en garantie, pour plus de 20% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible. Ainsi, le Fonds peut être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.
Titres supranationaux et titres émis par des agences gouvernementales.
Titres de créances et obligations émis par des émetteurs privés.
Instruments du marché monétaire émis par des émetteurs privés.
Parts ou actions d'OPCVM monétaires (1) .

(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage et sont conservées sur un compte ségrégué auprès du dépositaire.

Les garanties financières reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension ou investies dans des OPCVM « monétaire court terme ».

Pour les opérations de mise et de prise en pensions, le Fonds respecte en sus les dispositions des articles 14 et 15 du règlement (UE) 2017/1131 et notamment :

- Les liquidités reçues peuvent être placées en dépôt ou en instruments du marché monétaire émis ou garantis selon les modalités de l'article 15§6 du règlement (UE) 2017/1131,
- Les actifs reçus ne peuvent être ni cédés, ni réinvestis, ni engagés ou transférés,
- Les actifs reçus sont suffisamment diversifiés et l'exposition maximale à un émetteur est limitée à 15% de l'actif du Fonds.

2.9 PROFIL DE RISQUE

Le Fonds est investi dans des instruments financiers et le cas échéant dans des OPC sélectionnés par le Gestionnaire Financier. Ces instruments financiers et OPC sont sensibles aux évolutions et aux aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de Carmignac Gestion, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

a) Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés de l'univers d'investissement. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

b) Risque de taux d'intérêt : le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille.

c) Risque de crédit : le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notations financière, la valeur des obligations peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

d) Risque de perte en capital : le Fonds est géré de façon discrétionnaire et ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à son prix d'achat.

e) Risque de contrepartie : le risque de contrepartie résulte de tous les contrats financiers de gré à gré conclus avec la même contrepartie, tels que les opérations d'acquisition/cession temporaire des titres et tout autre contrat dérivé conclu de gré à gré. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte pour le Fonds résultant du fait que la contrepartie à une opération peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Pour réduire l'exposition du Fonds au risque de contrepartie, le Gestionnaire Financier peut constituer une garantie au bénéfice du Fonds.

f) Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres : l'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du Fonds.

g) Risque juridique : il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.

h) Risque lié à la réutilisation des garanties financières : le Fonds n'envisage pas de réutiliser les garanties financières reçues, mais dans le cas où il le ferait, il s'agit du risque que la valeur résultante soit inférieure à la valeur initialement reçue.

i) Risque lié aux pays émergents : les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, et les variations de cours peuvent y être élevées. Ces variations peuvent être d'autant plus marquées que les marchés sont très petits, difficiles d'accès ou au début de leur développement comme les marchés dits « frontières ».

j) Risque de durabilité : désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il ou elle se produit, peut avoir un impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements et, à terme, sur la valeur nette d'inventaire du fonds.

✓ Intégration du risque de durabilité dans les décisions d'investissement :

Les investissements du fonds sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important potentiel ou réel pour maximiser les rendements ajustés au risque à long terme. La société de gestion a par conséquent intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques à travers un processus en 3 étapes :

1/ Exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. La société de gestion a mis en place une politique d'exclusion qui prévoit, entre autres, des exclusions d'entreprises et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, le tabac, les divertissements pour adultes, les producteurs de charbon thermique et les sociétés de production d'électricité. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'exclusion dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

2/ Intégration : la société de gestion intègre l'analyse ESG aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des sociétés émettrices dans l'univers d'investissement avec une couverture supérieure à 90% des obligations d'entreprise et des actions. Le système de recherche ESG propriétaire de Carmignac, START, est utilisé par la société de gestion pour évaluer les risques de durabilité. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la politique d'intégration ESG et aux informations sur le système START disponibles dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

3/ Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés, et notamment les sociétés émettrices, sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale ou de gouvernance spécifique, un impact durable, des comportements controversés ou lors des décisions de vote par procuration. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'engagement à l'adresse disponible dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

✓ Impacts potentiels du risque de durabilité sur les rendements du fonds :

Les risques de durabilité peuvent avoir des effets négatifs sur la durabilité en termes d'impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements, la valeur liquidative du fonds et, en fin de compte, sur le rendement des investissements des investisseurs.

La société de gestion peut surveiller et évaluer l'importance financière des risques de durabilité sur le rendement financier d'une société détenue de plusieurs manières :

- Environnement : la société de gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et de la production de ses biens et services, une entreprise pourrait subir une détérioration du capital naturel, des amendes environnementales ou une baisse de la demande des clients pour ses biens et services. Par conséquent, l'empreinte carbone, la gestion de l'eau et des déchets, l'approvisionnement et les fournisseurs sont surveillés le cas échéant pour l'entreprise.
- Social : La société de gestion considère que les indicateurs sociaux sont importants pour surveiller le potentiel de croissance à long terme et la stabilité financière d'une entreprise. Ces politiques sur le capital humain, les contrôles de sécurité des produits et la protection des données des clients font partie des pratiques importantes qui sont surveillées.
- Gouvernance : La société de gestion considère qu'une mauvaise gouvernance d'entreprise peut entraîner un risque financier. Par conséquent, l'indépendance du conseil d'administration, la composition et les compétences du comité de direction, le traitement des actionnaires minoritaires et la rémunération sont des facteurs clés étudiés. En outre, le comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, fiscales et anti-corruption est vérifié.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2.10 SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL D'INVESTISSEUR TYPE

Le Fonds est ouvert à tous souscripteurs et plus particulièrement, aux investisseurs recherchant une rémunération de leurs liquidités sur des durées courtes et recherchant un investissement peu risqué.

Les parts de ce Fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S.person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, les parts de ce Fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

Les souscripteurs concernés sont les institutions (y compris les associations, caisses de retraite, caisses de congés payés, et tout organisme à but non lucratif), les personnes morales et les personnes physiques. L'orientation des placements correspond aux besoins de certains trésoriers d'entreprise, de certains institutionnels fiscalisés, de particuliers disposant d'une trésorerie importante.

La durée recommandée de placement est de un jour minimum.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation financière du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine, de ses besoins financiers actuels et futurs mais également de son souhait ou non de prendre des risques. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

3.1 COMMENTAIRE DE GESTION

Politique monétaire menée par la Banque Centrale Européenne (BCE) au cours de l'année 2024.

La **Banque centrale européenne** (BCE) a remonté ses trois taux directeurs de 25pb en septembre 2023 (taux de dépôt à 4,00 %, facilité de prêt marginal à 4,75 % et opérations principales de refinancement à 4,50 %) pour la dernière fois de son cycle de resserrement commencé en juillet 2022 (+450pb au total). En janvier et février, les commentaires officiels ont visé à faire refluer les anticipations d'une baisse rapide des taux apparues fin 2023, le Conseil des Gouverneurs jugeant « prématuré d'en débattre ». En mars toutefois, le ton général du communiqué, la conférence de presse et les nouvelles prévisions d'inflation et de croissance ont confirmé qu'une première baisse des taux directeurs devrait être annoncée en juin. Le 6, la BCE a baissé ses trois taux directeurs de 25pb, portant le taux de dépôt à 3,75 %. Après un statu quo en juillet et malgré certaines dissensions dans l'analyse de l'inflation, les investisseurs ont rapidement été convaincus qu'une nouvelle baisse des taux serait annoncée en septembre alors que les risques sur la croissance sont désormais identifiés comme « baissiers ». La réunion du 12 septembre n'a pas réservé de surprises. Le principal taux directeur a été baissé de 25pb. Conformément aux annonces faites en mars, la BCE a resserré (de 50pb à 15pb) le corridor entre le taux de refinancement (abaissé de 60pb à 3,65 %) et le taux de dépôt pour limiter la volatilité du marché monétaire. Pendant la conférence de presse de septembre, Christine Lagarde a adopté un ton optimiste sur l'activité et exclu une baisse en octobre avant de revenir sur ses propos face au passage de l'inflation sous 2 % en septembre (contre 4,30 % un an auparavant). La réunion du 17 octobre s'est conclue par une baisse de 25pb des trois taux directeurs. Christine Lagarde a alors laissé entendre que la BCE entendait poursuivre l'assouplissement monétaire plus rapidement que le rythme d'une baisse par trimestre initialement envisagé. En décembre, une nouvelle baisse de 25pb a été annoncée, portant le **taux de dépôt à 3,00 %**. La décision était attendue mais le ton n'a pas été jugé assez *dovish* par les observateurs. Pourtant, dans le communiqué officiel, la référence à la nécessité de conserver les taux directeurs à un niveau « suffisamment restrictif » a été abandonnée. Par ailleurs, Christine Lagarde a répété que le « processus de désinflation est en bonne voie » et précisé qu'une baisse de 50pb avait été discutée. Ces propos, la révision à la baisse des prévisions de croissance en 2025 et la faiblesse des indicateurs économiques ont finalement convaincu les investisseurs que de nombreuses baisses supplémentaires allaient intervenir. Certains membres du Conseil des Gouverneurs (notamment Isabel Schnabel et Olli Rehn) se sont toutefois efforcés de tempérer ces attentes en indiquant que la BCE est déjà proche du taux neutre.

Politique de gestion du fonds menée dans le FCP au cours de l'exercice 2024.

L'actif net du FONDS CARMIGNAC COURT TERME est passé 793,620 millions au 29 décembre 2023 à 909.864 millions au 31 décembre 2024.

Depuis la reprise du Fonds Carmignac Court Terme en avril 2019, la politique de gestion du fonds a consisté à concilier le rendement moyen et la liquidité du fonds tout en respectant les règles de l'Investissement Socialement Responsable.

Dans un contexte de baisse d'inflation, qui se rapproche progressivement de l'objectif BCE des 2%, à 2.4% en décembre 2024, la stratégie d'investissement a consisté à ne pas couvrir les investissements inférieurs à 3 mois contribuant ainsi à faire remonter la duration taux du portefeuille (WAM), entre 10 et 20 jours. Ce changement de stratégie s'explique par la baisse persistante de l'inflation, du ralentissement économique et donc de la fin de la hausse des taux directeurs. En termes de duration crédit, la WAL du portefeuille a évolué dans une fourchette comprise entre 60 et 100 jours.

En termes d'investissement, afin d'atteindre l'objectif de performance (l'Estr), nous avons investi sur des titres du secteur financier en privilégiant les maturités supérieures à 6 mois directement à taux variable. Ce secteur à l'avantage d'émettre des titres directement indexé sur l'ESTR contrairement au secteur corporate qui est très peu présent sur cette durée, et qui propose essentiellement des taux fixes. Ainsi, mécaniquement nous avons investi dans le secteur Corporate sur des durées plus courtes de 1 à 3 mois.

Pour le reste du portefeuille, afin d'assurer la liquidité, nous avons investi dans des OPCVM monétaires et également sur des « opérations à 1 jour ». Cette liquidité nous permet de faire face à tout moment aux rachats éventuels.

La valeur liquidative de CARMIGNAC COURT TERME est passée de 3793,63 euros le 29 décembre 2023, à 3923,36 euros le 31 décembre 2024, ce qui représente une performance nette annualisée de +3.35%. Cette performance ne préjuge pas des résultats futurs. Pour information, la moyenne arithmétique de l'ESTR sur la même période a été de +3.72%.

3.2 TABLEAU DES PERFORMANCES ANNUELLES DES DIFFÉRENTES PARTS DE CARMIGNAC COURT TERME SUR L'ANNÉE 2024

Part	ISIN	Devise	Performance 2024	Indicateur de référence*
A EUR ACC	FR0010149161	EUR	3,35%	3,72%

*€STR capitalisé (Code Bloomberg : ESTRON).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur).

3.3 PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BNP Paribas Cash Invest I	97 632 211,32	58 875 125,06
CREDIT AGRICOLE SA 291124 FIX 0.0	39 950 284,09	40 000 000,00
RATP 291124 FIX 0.0	39 949 275,52	40 000 000,00
BNP Paribas Cash Invest Classic	28 153 094,83	50 009 271,77
BNP PA OISEST+0.12% 10-12-24	30 000 000,00	30 000 000,00
SUMITOMO MITSU 100924 FIX 0.0	29 805 453,18	30 000 000,00
UNEDIC 291124 FIX 0.0	24 968 927,56	25 000 000,00
CRED MUTU ARKE ZCP 05-02-24	24 910 488,31	25 000 000,00
VIVENDI ZCP 04-03-24	24 834 231,50	25 000 000,00
ARVA SERV LEAS ZCP 12-08-24	24 731 376,04	25 000 000,00

3.4 TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

3.4.1 EXPOSITION OBTENUE AU TRAVERS DES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS AU 31/12/2024

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00**
 - o Prêts de titres : 0,00
 - o Emprunt de titres : 0,00
 - o Prises en pensions : 0,00
 - o Mises en pensions : 0,00
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 271 600 000,00**
 - o Change à terme : 0,00
 - o Future : 0,00
 - o Options : 0,00
 - o Swap : 271 600 000,00

3.4.2 IDENTITÉ DE LA/DES CONTREPARTIE(S) AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS AU 31/12/2024

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE BOFA SECURITIES EUROPE SA CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG HSBC FRANCE EX CCF J.P.MORGAN AG FRANCFORT SOCIETE GENERALE PAR

(*) Sauf les dérivés listés.

3.4.3 GARANTIES FINANCIÈRES REÇUES PAR L'OPCVM AFIN DE RÉDUIRE LE RISQUE DE CONTREPARTIE AU 31/12/2024

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

3.4.4 REVENUS ET FRAIS OPÉRATIONNELS LIÉS AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU 30/12/2023 AU 31/12/2024

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

3.5 TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISES DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

4.1 POLITIQUE DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

« En sa qualité de société de gestion, Carmignac Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPC ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Dans les deux cas, Carmignac Gestion a défini une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires selon un certain nombre de critères dont vous pouvez retrouver la version actualisée sur le site internet www.carmignac.com ». Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

4.2 CARACTÉRISTIQUES EXTRA-FINANCIÈRES

Au 31/12/2024, le produit financier était classé article 8 au sens de la Directive Européenne « SFDR ». Les informations réglementaires requises se situent en annexe du présent rapport.

4.3 MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du Fonds est calculé selon la méthode de l'engagement.

4.4 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération de Carmignac Gestion SA est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance comme définies par la Directive OPCVM du Parlement Européen et du Conseil n°2009/65/CE du 13 juillet 2009 et n°2014/91/UE du 23 juillet 2014 et des orientations émises par l'ESMA en date du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575) et par la Directive AIFM du Parlement Européen et du Conseil n°2011/61/UE.

Elle promeut une gestion des risques saine et efficace et elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle promeut notamment l'association des collaborateurs aux risques afin d'assurer que le Personnel Identifié soient pleinement engagé dans la performance à long terme de la Société.

La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion. Les principes de cette politique sont examinés sur une base a minima annuelle par le comité de rémunération et de nomination et par le Conseil d'administration et adaptés au cadre réglementaire en constante évolution. Les détails de la politique de rémunération incluant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que les informations sur le comité de rémunération et de nomination peuvent être trouvés sur le site web suivant: www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande.

4.4.1 PARTIE VARIABLE : DETERMINATION ET EVALUATION

La rémunération variable dépend à la fois de la réussite individuelle du collaborateur et de la performance de la Société dans son ensemble.

L'enveloppe des rémunérations variables est déterminée en fonction du résultat Carmignac Gestion SA au cours de l'exercice écoulé, en veillant à ce que le niveau de fonds propres reste suffisant. Elle est ensuite distribuée entre les différents services en fonction de l'évaluation de leur performance et, au sein de chaque service, en fonction de l'évaluation des performances individuelles des collaborateurs.

Le montant de la part variable de la rémunération revenant à chaque collaborateur reflète sa performance et l'atteinte des objectifs qui lui ont été fixés par la Société.

Ces objectifs peuvent être de nature quantitative et/ou qualitative et sont liés à la fonction du collaborateur. Ils prennent en compte les comportements individuels afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme. Il est notamment pris en compte la pérennité des actions menées par le salarié et leur intérêt à long et moyen terme pour l'entreprise, l'implication personnelle du collaborateur et la réalisation des tâches confiées.

4.4.2 EXERCICE 2023

La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2023 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect des politiques et procédures de rémunération adoptées par le Conseil d'administration de Carmignac Gestion.

4.4.3 EXERCICE 2024

Le rapport annuel du Conseil d'administration de Carmignac Gestion est accessible sur le site web de Carmignac (www.carmignac.com).

Année 2024	
Nombre de collaborateurs	170
Salaires fixes versés en 2024	14 814 665,53 €
Rémunérations variables totales versées en 2024	38 348 894,36 €
Rémunérations totales versées en 2024	53 163 559,89 €
> dont preneurs de risque	39 937 571,06 €
> dont non-preneurs de risque	13 225 988,83 €

Éléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)¹.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM Europe ²	1 291	169 821	54 857

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM Europe :	192	46 011
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	171	40 163

¹ NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

² Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 6 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 986k EUR et 289k EUR;
- 269 collaborateurs de la succursale belge, dont 10 ont le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 26 859k EUR et 4 652k EUR;
- 25 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 5 859k EUR et 2 052k EUR.
- 53 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 6 822k EUR et 1 883k EUR.
- 66 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 10 ont le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 10 947k EUR et 3 009k EUR.

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

Autres informations :

➤ **Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :**

	Nombre de fonds (31.12.2024)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2024
OPCVM	187	98
Fonds d'Investissement Alternatifs	304	58

- En 2024, 3,69 k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2024.
- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2023, a été réalisé entre Avril et Mai 2024. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société.

4.5 CHANGEMENTS SUBSTANTIELS INTERVENUS AU COURS DE L'ANNÉE

En date du 27 septembre 2024, il a été confirmé dans le prospectus que le portefeuille n'était pas sujet au label ISR.

BILAN DE CARMIGNAC COURT TERME

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	775 679 374,17
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	775 679 374,17
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	39 670 407,43
OPCVM	39 670 407,43
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	21 393,55
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	815 371 175,15
Créances et comptes d'ajustement actifs	7 620 419,66
Comptes financiers	88 319 076,31
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	95 939 495,97
Total de l'actif I+II	911 310 671,12

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	880 143 242,87
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	29 721 660,36
Capitaux propres I	909 864 903,23
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	909 864 903,23
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	121 635,28
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	121 635,28
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 324 132,61
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	1 324 132,61
Total Passifs : I+II+III+IV	911 310 671,12

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

COMPTE DE RÉSULTAT DE CARMIGNAC COURT TERME

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	32 722 300,06
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	1 255 502,11
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	2 816 804,22
Sous-total produits sur opérations financières	36 794 606,39
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-1 122 055,06
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-15,12
Sous-total charges sur opérations financières	-1 122 070,18
Total revenus financiers nets (A)	35 672 536,21
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	34 390,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-4 383 670,17
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-4 349 280,17
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	31 323 256,04
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	540 637,31
Sous-total revenus nets I = (C+D)	31 863 893,35
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-2 746 329,71
Frais de transactions externes et frais de cession	-4 709,11
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-2 751 038,82
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-13 520,11
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-2 764 558,93

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	578 826,74
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	578 826,74
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	43 499,20
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	622 325,94
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice (L)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	29 721 660,36

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLE DE CARMIGNAC COURT TERME

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES

A1. CARACTÉRISTIQUES ET ACTIVITÉ DE L'OPC À CAPITAL VARIABLE

A1a. STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

L'objectif de gestion du Fonds est, sur une durée minimum de placement d'un jour, d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro, l'€STR capitalisé, après prise en compte des frais de gestion réels, par un investissement sur des titres d'émetteurs qui intègrent dans leur fonctionnement des critères de responsabilité sociale et environnementale et de développement durable.

Cependant, en cas de taux d'intérêt du marché monétaire négatif ou de très faible niveau, le rendement dégagé par le Fonds pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et le Fonds verrait alors sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	620 319 711,72	551 214 055,54	969 988 570,67	793 620 291,94	909 864 903,23
Part A EUR Acc en EUR					
Actif net	620 319 711,72	551 214 055,54	969 988 570,67	793 620 291,94	898 271 052,57
Nombre de titres	167 723,107	149 962,944	263 954,794	209 197,730	228 954,438
Valeur liquidative unitaire	3 698,47	3 675,66	3 674,82	3 793,63	3 923,36
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-7,74	-11,98	-8,19	6,17	-11,88
Capitalisation unitaire sur revenu	-7,28	-9,05	5,91	112,80	139,00
Part Z EUR Acc en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	11 593 850,66
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	115 731,999
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	100,17
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,37
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	0,33

A2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Lorsque le recours à la valorisation au prix du marché n'est pas possible ou que les données de marché sont de qualité insuffisante, l'actif du Fonds monétaire fait l'objet d'une valorisation prudente en ayant recours à la valorisation par référence à un modèle. La pertinence des prix ainsi déterminés est vérifiée régulièrement par le gestionnaire financier par délégation en comparant les prix calculés et les prix de cession traités.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Instruments financiers :

LIBELLE	Description
OISEST/0.0/FIX/3.596 DATE ECHEANCE 02/01/2025	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/3.32 DATE ECHEANCE 13/01/2025	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/3.49 DATE ECHEANCE 17/01/2025	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/3.306 DATE ECHEANCE 17/01/2025	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/3.282 DATE ECHEANCE 23/01/2025	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/3.287 DATE ECHEANCE 24/01/2025	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/3.016 DATE ECHEANCE 28/01/2025	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/3.131 DATE ECHEANCE 03/02/2025	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/3.109 DATE ECHEANCE 04/02/2025	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/3.014 DATE ECHEANCE 06/02/2025	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/3.009 DATE ECHEANCE 07/02/2025	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/3.438 DATE ECHEANCE 19/02/2025	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/2.844 DATE ECHEANCE 28/02/2025	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/3.554 DATE ECHEANCE 04/03/2025	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/3.485 DATE ECHEANCE 07/03/2025	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/2.716 DATE ECHEANCE 25/04/2025	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/3.457 DATE ECHEANCE 06/05/2025	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/2.535 DATE ECHEANCE 30/05/2025	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/2.468 DATE ECHEANCE 12/06/2025	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/3.345 DATE ECHEANCE 07/07/2025	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/2.326 DATE ECHEANCE 22/09/2025	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/2.474 DATE ECHEANCE 02/10/2025	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/2.400 DATE ECHEANCE 20/10/2025	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/2.299 DATE ECHEANCE 11/11/2025	Swap de taux

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note court terme.

Ces notes sont récupérées sur 2 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 2 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible, une notation interne est systématiquement attribuée à l'élément.

La méthodologie de notation interne est basée sur une analyse fondamentale de l'émetteur en tenant compte des spécificités de l'émission.

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisée en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010149161 - Part A EUR Acc : Taux de frais maximum de 0,75% TTC.

FR001400TVG2 - Part Z EUR Acc : Taux de frais maximum de 0,10% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part A EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part Z EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation

B. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DE FINANCEMENT

B1. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DE FINANCEMENT

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	793 620 291,94
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	877 058 826,70
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-789 965 259,37
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	31 323 256,04
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-2 751 038,82
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	578 826,74
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	909 864 903,23

B2. RECONSTITUTION DE LA LIGNE « CAPITAUX PROPRES » DES FONDS DE CAPITAL INVESTISSEMENT ET AUTRES VÉHICULES

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS AU COURS DE L'EXERCICE

B3a. NOMBRE D'ACTIONS SOUSCRITES ET RACHÉTÉES PENDANT L'EXERCICE

	En parts	En montant
Part A EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	223 815,908	865 475 228,92
Parts rachetées durant l'exercice	-204 059,200	-789 965 259,37
Solde net des souscriptions/rachats	19 756,708	75 509 969,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	228 954,438	
Part Z EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	115 731,999	11 583 597,78
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	115 731,999	11 583 597,78
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	115 731,999	

B3b. COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT ACQUISES

	En montant
Part A EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part Z EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. FLUX CONCERNANT LE NOMINAL APPELÉ ET REMBOURSÉ SUR L'EXERCICE

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. FLUX SUR LES PASSIFS DE FINANCEMENT

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE D'ACTIONS

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
A EUR Acc FR0010149161	Capitalisation	Capitalisation	EUR	898 271 052,57	228 954,438	3 923,36
Z EUR Acc FR001400TVG2	Capitalisation	Capitalisation	EUR	11 593 850,66	115 731,999	100,17

C. INFORMATIONS RELATIVES AUX EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

C1. PRÉSENTATION DES EXPOSITIONS DIRECTES PAR NATURE DE MARCHÉ ET D'EXPOSITION

C1a. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ ACTIONS (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

**C1b. EXPOSITION SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS CONVERTIBLES -
VENTILATION PAR PAYS ET MATURITÉ DE L'EXPOSITION**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES) - VENTILATION PAR NATURE DE TAUX

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	775 679,37	486 330,05	289 349,32	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	88 319,08	0,00	0,00	0,00	88 319,08
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	-271 600,00	271 600,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		214 730,05	560 949,32	0,00	88 319,08

C1d. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES) - VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	539 856,13	61 060,58	174 762,66	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	88 319,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	91 500,00	-38 500,00	-53 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	719 675,21	22 560,58	121 762,66	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DES DEVISES

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f. EXPOSITION DIRECTE AUX MARCHÉS DE CRÉDIT(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	775 679,37	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	775 679,37	0,00	0,00

(*) Source SDG

C1g. EXPOSITION DES OPÉRATIONS FAISANT INTERVENIR UNE CONTREPARTIE

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS FRANCE	9,24	0,00
BOFA SECURITIES EUROPE SA	5,24	0,00
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG	0,50	0,00
HSBC FRANCE EX CCF	4,52	0,00
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	0,88	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	1,02	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
BNP PARIBAS FRANCE	409,90	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG	0,00	1,30
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	13,74
HSBC FRANCE EX CCF	0,00	4,29
BOFA SECURITIES EUROPE SA	0,00	7,62
BNP PARIBAS FRANCE	0,00	94,69
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. EXPOSITIONS INDIRECTES POUR LES OPC DE MULTI-GESTION

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. EXPOSITION SUR LES PORTEFEUILLES DE CAPITAL INVESTISSEMENT

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. EXPOSITION SUR LES PRÊTS POUR LES OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

D1. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	7 210 520,05
	Collatéraux	409 899,61
Total des créances		7 620 419,66
Dettes		
	Rachats à payer	1 231 497,96
	Frais de gestion fixe	92 634,65
Total des dettes		1 324 132,61
Total des créances et des dettes		6 296 287,05

D2. FRAIS DE GESTION, AUTRES FRAIS ET CHARGES

	31/12/2024
Part A EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 383 318,50
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	34 390,00
Part Z EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	351,67
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS, ÉMIS ET/OU GÉRÉS PAR LE GROUPE

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

D5a. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX REVENUS NETS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	31 863 893,35
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	31 863 893,35
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	31 863 893,35

Part A EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	31 825 667,61
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	31 825 667,61
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	31 825 667,61
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	31 825 667,61
Total	31 825 667,61
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part Z EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	38 225,74
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	38 225,74
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	38 225,74
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	38 225,74
Total	38 225,74
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX PLUS ET MOINS-VALUES RÉALISÉES NETTES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-2 764 558,93
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-2 764 558,93
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-2 764 558,93

Part A EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-2 721 166,59
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-2 721 166,59
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-2 721 166,59
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-2 721 166,59
Total	-2 721 166,59
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part Z EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-43 392,34
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-43 392,34
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-43 392,34
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-43 392,34
Total	-43 392,34
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS EN EUR

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES DE CRÉANCES			775 679 374,17	85,25
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			775 679 374,17	85,25
Assurance			16 974 552,34	1,87
COFACE SA 170125 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 982 921,87	1,32
COFACE SA 200125 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 991 630,47	0,55
Banques commerciales			339 572 112,18	37,30
AXA BANQUE E 110325 OISEST 0.12	EUR	15 000 000	15 026 612,71	1,65
AXA BANQUE E 190325 OISEST 0.12	EUR	15 000 000	15 056 520,04	1,65
BANQUE PALATINE 031225 OISEST 0.305	EUR	10 000 000	10 022 277,17	1,10
BANQUE PALATINE 270625 OISEST 0.3	EUR	11 000 000	11 216 679,71	1,23
BAYERISCHE LANDESBANK. 300525 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 888 377,82	1,09
BBVA ZCP 28-02-25	EUR	15 000 000	14 926 249,27	1,64
BNP PAR SECU AUTRE V 10-03-25	EUR	30 000 000	29 998 466,67	3,28
BRED BANQUE POPULAIRE 130125 OISEST 0.13	EUR	15 000 000	15 026 390,92	1,65
CFCM MAINE ANJOU BA 240125 OISEST 0.195	EUR	15 000 000	15 241 511,37	1,68
CMZB ZCP 02-01-25	EUR	10 000 000	9 998 320,14	1,10
COMPAGNIE GENE 190225 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 965 610,34	0,88
CRCAM NORMANDIE SEINE 281125 OISEST 0.28	EUR	20 000 000	20 049 759,99	2,20
CRED M OISEST+0.32% 03-02-25	EUR	25 000 000	25 922 796,96	2,85
INTE BANK LUXE ZCP 06-05-25	EUR	10 000 000	9 905 818,65	1,09
INTE BANK LUXE ZCP 07-03-25	EUR	10 000 000	9 947 826,37	1,09
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 021025 F	EUR	10 000 000	9 808 823,10	1,08
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 070725 F	EUR	10 000 000	9 865 301,49	1,08
LCL CREDIT LYONNAIS 110325 OISEST 0.19	EUR	10 000 000	10 107 826,75	1,11
LCL CREDIT LYONNAIS 260325 OISEST 0.19	EUR	10 000 000	10 091 596,76	1,11
MITS UFJ TRUS BANK ZCP 03-02-25	EUR	5 000 000	4 985 828,35	0,55
MITS UFJ TRUS BANK ZCP 24-01-25	EUR	15 000 000	14 969 855,70	1,65
NATL BANK OF CANA ZCP 11-11-25	EUR	20 000 000	19 565 048,60	2,15
RCI BANQUE SA 040325 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 946 603,67	1,09
RCI BANQUE SA 070225 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 983 368,46	0,55
SG OISEST+0.28% 31-10-25	EUR	15 000 000	15 041 148,92	1,65
SOCIETE GENERALE 021225 OISEST 0.31	EUR	10 000 000	10 013 492,25	1,10
Composants automobiles			19 949 843,18	2,19
CONTINENTAL AG 290125 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 949 843,18	2,19
Electricité			39 818 919,12	4,38
EDF ZCP 02-01-25	EUR	5 000 000	4 999 138,55	0,55
RTE EDF TRANSPORT 200125 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 982 635,87	1,09
RTE EDF TRANSPORT 230125 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 990 018,23	0,55

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 120625 FI	EUR	10 000 000	9 873 910,42	1,09
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 300125 FI	EUR	10 000 000	9 973 216,05	1,10
Epargne et prêts hypothécaires			7 979 264,79	0,88
MITS UFJ TRUS AND ZCP 31-01-25	EUR	8 000 000	7 979 264,79	0,88
Equipements électriques			9 977 082,44	1,10
SCHNEIDER ELECTRIC SE 270125 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 977 082,44	1,10
Equipements et fournitures médicaux			25 935 847,78	2,85
ESSILORLUXOTTICA 030225 FIX 0.0	EUR	16 000 000	15 953 172,08	1,75
ESSILORLUXOTTICA 200125 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 982 675,70	1,10
Equipements et instruments électroniques			35 774 443,21	3,93
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 100125 FIX 0.	EUR	11 000 000	10 990 482,97	1,21
IBERDROLA INTL BV ZCP 04-02-25	EUR	15 000 000	14 954 961,80	1,64
IBERDROLA INTL BV ZCP 29-08-25	EUR	10 000 000	9 828 998,44	1,08
Gestion et promotion immobilière			9 872 898,21	1,09
CDC HABITAT 100325 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 970 305,27	0,55
CDC HABITAT 220925 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 902 592,94	0,54
Hôtels, restaurants et loisirs			3 993 011,16	0,44
SODEXO 200125 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 993 011,16	0,44
Logiciels			31 212 196,19	3,43
DASSAULT SYSTEMES. 040225 FIX 0.0	EUR	16 000 000	15 951 924,16	1,75
VINCI SA 130125 OISEST 0.19	EUR	15 000 000	15 260 272,03	1,68
Marchés de capitaux			29 974 368,45	3,29
BANC SANT ALL SPAI ZCP 20-10-25	EUR	10 000 000	9 798 570,26	1,08
BANC SANT ALL SPAI ZCP 25-04-25	EUR	10 000 000	9 912 614,83	1,09
HSBC C OISEST+0.3% 02-05-25	EUR	10 000 000	10 263 183,36	1,12
Produits alimentaires			1 998 365,69	0,22
BARRY CAL ZCP 09-01-25	EUR	2 000 000	1 998 365,69	0,22
Services aux collectivités			29 960 049,21	3,29
VEOLIA ENVIRONNEMENT 130125 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 988 947,06	1,10
VEOLIA ENVIRONNEMENT 170125 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 971 102,15	2,19
Services de télécommunication mobile			4 986 137,58	0,55
AMERICA MOVIL BV 300125 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 986 137,58	0,55
Services financiers diversifiés			149 720 540,46	16,46
BANQUE FEDERATIVE 100725 OISEST 0.3	EUR	20 000 000	20 368 914,41	2,24
BANQUE FEDERATIVE 110825 OISEST 0.33	EUR	20 000 000	20 297 368,88	2,23
DEXIA OISEST+0.1% 26-03-25	EUR	5 000 000	5 144 138,33	0,57
DH EURO FINA II SA ZCP 18-02-25	EUR	15 000 000	14 936 114,54	1,64
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 300125 FIX	EUR	15 000 000	14 958 947,80	1,64
PACC FINA EURO BV ZCP 22-01-25	EUR	15 000 000	14 971 883,01	1,65

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUMI MITS BANK COR ZCP 06-02-25	EUR	15 000 000	14 952 705,83	1,64
SUMI MITS BANK COR ZCP 20-03-25	EUR	10 000 000	9 935 142,98	1,09
SUMI MITS BANK COR ZCP 28-01-25	EUR	15 000 000	14 964 005,89	1,64
SYSCO EU II SA RL ZCP 24-01-25	EUR	4 000 000	3 990 958,40	0,44
THE TO OIEST+0.3% 19-09-25	EUR	5 000 000	5 049 964,91	0,56
THE TO OIEST+0.31% 08-08-25	EUR	10 000 000	10 150 395,48	1,12
Transport routier et ferroviaire			17 979 742,18	1,98
DAIM TRUC INTL FIN ZCP 13-01-25	EUR	18 000 000	17 979 742,18	1,98
TITRES D'OPC			39 670 407,43	4,36
OPCVM			39 670 407,43	4,36
Gestion collective			39 670 407,43	4,36
BNP Paribas Cash Invest I	EUR	660,278	39 670 295,56	4,36
BNP Paribas Insticash EUR 1D I Capitalisation	EUR	0,7606	111,87	0,00
Total			815 349 781,60	89,61

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISES

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

E3a. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - ACTIONS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - TAUX D'INTÉRÊTS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
OISEST/0.0/FIX/2.299	19 500 000	878,05	0,00	19 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.326	4 800 000	1 018,92	0,00	4 800 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.400	9 000 000	0,00	-1 302,54	9 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.468	10 000 000	0,00	-1 044,65	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.474	9 700 000	0,00	-593,40	9 700 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.535	9 500 000	1 888,71	0,00	9 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.716	9 500 000	2 882,17	0,00	9 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.844	14 800 000	2 110,48	0,00	14 800 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.009	5 000 000	128,77	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.014	14 000 000	368,48	0,00	14 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.016	14 500 000	1 640,19	0,00	14 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.109	14 800 000	159,07	0,00	14 800 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.131	5 000 000	0,00	-186,17	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.282	19 000 000	0,00	-7 429,74	19 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.287	14 500 000	0,00	-6 124,62	14 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.306	20 000 000	0,00	-7 619,01	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.32	9 800 000	0,00	-3 241,44	9 800 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.345	10 000 000	0,00	-43 761,57	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.438	7 700 000	9 235,47	0,00	7 700 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.457	9 500 000	0,00	-18 417,36	9 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.485	10 000 000	1 083,24	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.49	11 700 000	0,00	-7 216,56	11 700 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.554	9 500 000	0,00	-15 600,62	9 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.596	9 800 000	0,00	-9 097,60	9 800 000,00
Sous-total 3.		21 393,55	-121 635,28	271 600 000,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		21 393,55	-121 635,28	271 600 000,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - DE CHANGE

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - SUR RISQUE DE CREDIT

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - AUTRES EXPOSITIONS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME OU DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISES UTILISÉS EN COUVERTURE D'UNE CATÉGORIE D'ACTION

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	815 349 781,60
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-100 241,73
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	95 939 495,97
Autres passifs (-)	-1 324 132,61
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	909 864 903,23

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part A EUR Acc	EUR	228 954,438	3 923,36
Part Z EUR Acc	EUR	115 731,999	100,17

CARMIGNAC COURT TERME

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	687 239 562,08	846 121 473,66
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	665 651 430,79	798 762 153,89
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	665 651 430,79	798 762 153,89
Titres de créances négociables	665 651 430,79	798 762 153,89
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	21 574 005,83	47 235 436,48
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	21 574 005,83	47 235 436,48
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	14 125,46	123 883,29
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	14 125,46	123 883,29
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	37 446 800,45	34 357 857,98
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	37 446 800,45	34 357 857,98
COMPTES FINANCIERS	71 608 349,99	90 325 382,83
Liquidités	71 608 349,99	90 325 382,83
TOTAL DE L'ACTIF	796 294 712,52	970 804 714,47

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	768 731 280,47	970 591 965,97
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 291 070,45	-2 164 163,22
Résultat de l'exercice (a,b)	23 597 941,02	1 560 767,92
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	793 620 291,94	969 988 570,67
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	117 469,45	30 028,38
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	117 469,45	30 028,38
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	117 469,45	30 028,38
DETTES	2 556 951,13	786 115,42
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 556 951,13	786 115,42
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	796 294 712,52	970 804 714,47

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OISEST/0.0/FIX/1.242	0,00	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.097	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.00/FIX/2.09	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.382	0,00	11 000 000,00
oigest/0.0/fix/1.883	0,00	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX/1.409	0,00	10 000 000,00
OIEST/0.0/FIX*/.412	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX1.498	0,00	13 000 000,00
FIX/2.561/OISEST/0.0	0,00	10 000 000,00
FIX/1.56/OISEST/0.0	0,00	5 000 000,00
FIX/1.5925/OISEST/0.	0,00	10 000 000,00
FIX/1.594/OISEST/0.0	0,00	5 000 000,00
FIX/2.413/OISEST/0.0	0,00	10 000 000,00
FIX/1.844/OISEST/0.0	0,00	25 000 000,00
FIX/1.618/OISEST/0.0	0,00	55 000 000,00
FIX/1.742/OISEST/0.0	0,00	10 000 000,00
FIX/1.685/OISEST/0.0	0,00	6 000 000,00
FIX/1.622/OISEST/0.0	0,00	15 000 000,00
FIX/1.7725/OISEST/0.	0,00	9 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.636	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.688	0,00	20 000 000,00
FIX/1.755/OISEST/0.0	0,00	10 000 000,00
FIX/1.982/OISEST/0.0	0,00	10 000 000,00
FIX/1.8/OISEST/0.0	0,00	19 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.062	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.077	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.135	0,00	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.603	3 000 000,00	0,00
FIX/3.762/OISEST/0.0	9 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.878	9 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.874	9 700 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.796	10 000 000,00	0,00
FIX/3.784/OISEST/0.0	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.807	17 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.959	7 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.946	14 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.896	9 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.832	14 300 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.915	9 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.886	19 000 000,00	0,00
Autres engagements		

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 993 600,79	238 417,52
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	1 417,99
Produits sur titres de créances	20 331 697,65	2 892 878,75
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	900,42	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	259 963,91	1 162,79
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	22 586 162,77	3 133 877,05
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	3 251,07	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-146 104,22	196 418,79
Charges sur dettes financières	0,00	154 580,05
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	-142 853,15	350 998,84
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	22 729 015,92	2 782 878,21
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 489 524,92	723 662,60
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	21 239 491,00	2 059 215,61
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	2 358 450,02	-498 447,69
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	23 597 941,02	1 560 767,92

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Lorsque le recours à la valorisation au prix du marché n'est pas possible ou que les données de marché sont de qualité insuffisante, l'actif du Fonds monétaire fait l'objet d'une valorisation prudente en ayant recours à la valorisation par référence à un modèle. La pertinence des prix ainsi déterminés est vérifiée régulièrement par le gestionnaire financier par délégation en comparant les prix calculés et les prix de cession traités.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Instruments financiers

LIBELLE	Description
OISEST/0.0/FIX/3.807 DATE ECHEANCE 15/01/2024	Swap de taux
FIX/3.762/OISEST/0.0 DATE ECHEANCE 29/01/2024	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/3.946 DATE ECHEANCE 05/02/2024	Swap de taux
FIX/3.784/OISEST/0.0 DATE ECHEANCE 07/02/2024	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/3.959 DATE ECHEANCE 21/02/2024	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/3.603 DATE ECHEANCE 23/02/2024	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/3.915 DATE ECHEANCE 26/02/2024	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/3.874 DATE ECHEANCE 15/04/2024	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/3.886 DATE ECHEANCE 24/05/2024	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/3.878 DATE ECHEANCE 08/07/2024	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/3.796 DATE ECHEANCE 31/07/2024	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/3.896 DATE ECHEANCE 03/10/2024	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/3.832 DATE ECHEANCE 28/10/2024	Swap de taux

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010149161 – Part A EUR Acc : Taux de frais maximum de 0,75% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts A EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	969 988 570,67	551 214 055,54
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	949 329 391,44	1 562 061 326,44
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 148 107 295,07	-1 144 271 363,39
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 200 150,56	50 135,30
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 815,11	-1 430 213,72
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	374 004,44	15 141,19
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	36 210,63	-337 793,81
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	337 793,81	352 935,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-399 205,99	290 273,70
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-108 932,29	290 273,70
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-290 273,70	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	21 239 491,00	2 059 215,61
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	793 620 291,94	969 988 570,67

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP)	665 651 430,79	83,88
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	665 651 430,79	83,88
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	138 000 000,00	17,39
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	138 000 000,00	17,39
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	467 336 031,15	58,89	198 315 399,64	24,99	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 608 349,99	9,02
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	138 000 000,00	17,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	442 556 273,07	55,76	223 095 157,72	28,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	71 608 349,99	9,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	66 000 000,00	8,32	72 000 000,00	9,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	37 446 800,45
TOTAL DES CRÉANCES		37 446 800,45
DETTES		
	Rachats à payer	2 240 864,47
	Frais de gestion fixe	316 086,66
TOTAL DES DETTES		2 556 951,13
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		34 889 849,32

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	253 922,560	949 329 391,44
Parts rachetées durant l'exercice	-308 679,624	-1 148 107 295,07
Solde net des souscriptions/rachats	-54 757,064	-198 777 903,63
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	209 197,730	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 489 524,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,21
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	23 597 941,02	1 560 767,92
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	23 597 941,02	1 560 767,92

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	23 597 941,02	1 560 767,92
Total	23 597 941,02	1 560 767,92

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 291 070,45	-2 164 163,22
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 291 070,45	-2 164 163,22

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 291 070,45	-2 164 163,22
Total	1 291 070,45	-2 164 163,22

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	440 431 510,70	620 319 711,72	551 214 055,54	969 988 570,67	793 620 291,94
Nombre de titres	118 607,368	167 723,107	149 962,944	263 954,794	209 197,730
Valeur liquidative unitaire	3 713,35	3 698,47	3 675,66	3 674,82	3 793,63
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-10,07	-7,74	-11,98	-8,19	6,17
Capitalisation unitaire sur résultat	-6,16	-7,28	-9,05	5,91	112,80

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE BAHN AG ZCP 15-01-24	EUR	9 000 000	8 983 229,36	1,13
SANTANDER CONSUMER BANK 050124 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 996 114,42	0,63
VOLK LEAS ZCP 31-07-24	EUR	10 000 000	9 772 717,47	1,24
VONOVIA SE 310124 FIX 0.0	EUR	3 500 000	3 486 987,17	0,44
TOTAL ALLEMAGNE			27 239 048,42	3,44
BELGIQUE				
SUMI MITS BANK COR ZCP 06-03-24	EUR	10 000 000	9 923 502,32	1,25
SUMI MITS BANK COR ZCP 20-02-24	EUR	11 000 000	10 934 419,29	1,38
SUMI MITS BANK COR ZCP 26-01-24	EUR	10 000 000	9 968 678,52	1,26
TOTAL BELGIQUE			30 826 600,13	3,89
ESPAGNE				
Sant Cons Fina ZCP 28-10-24	EUR	15 000 000	14 541 295,54	1,83
TOTAL ESPAGNE			14 541 295,54	1,83
ESTONIE				
REPU OF ESTO ZCP 01-02-24	EUR	2 000 000	1 992 557,31	0,25
TOTAL ESTONIE			1 992 557,31	0,25
FRANCE				
AGENCE FRANCAISE D 110624 OISEST 0.01	EUR	15 000 000	15 029 557,70	1,89
ARVAL SERVICE LEASE SA 230224 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 981 075,86	0,38
ARVAL SERVICE LEASE SA 290124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 965 073,23	1,26
BANQUE PALATINE 280624 OISEST 0.36	EUR	11 000 000	11 237 063,38	1,42
BPCE S.A. 090924 OISEST 0.34	EUR	10 000 000	10 130 830,65	1,28
BPI FRANCE E 120124 OISEST 0.07	EUR	14 000 000	14 168 532,03	1,79
CAISSE FEDERALE DU 030724 OISEST 0.27	EUR	20 000 000	20 204 500,79	2,54
CARREFOUR BANQUE 150124 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 990 409,18	0,63
CDC HABITAT 190324 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 910 579,92	1,25
CDC HABITAT 210224 FIX 0.0	EUR	7 500 000	7 455 142,43	0,94
CDC HABITAT 270224 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 933 490,90	1,25
CFCM M OISEST+0.22% 24-01-24	EUR	10 000 000	10 179 580,75	1,28
COMP GENE DE LOCA ZCP 21-02-24	EUR	8 000 000	7 951 882,78	1,00
COVIVIO SA (EX 120224 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 949 305,64	1,25
CRCAM ALPES PROVENCE 280624 OISEST 0.36	EUR	5 000 000	5 108 008,86	0,64
CRCAM BRIE PICARDIE 180724 OISEST 0.36	EUR	10 000 000	10 194 286,61	1,28
CRCA N OISEST+0.32% 29-10-24	EUR	10 000 000	10 067 327,69	1,27
CREDIT LYONNAIS 260624 OISEST 0.36	EUR	5 000 000	5 109 073,24	0,65
CRED MUNI DE PARI ZCP 28-02-24	EUR	14 500 000	14 402 494,46	1,81
DANONE SA 150124 FIX 0.0	EUR	18 500 000	18 464 513,97	2,32
DASSAULT SYSTEMES 170124 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 991 556,74	0,50
DASSAULT SYSTEMES 220124 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 984 011,12	0,75
DASSAULT SYSTMES ZCP 04-03-24	EUR	13 000 000	12 904 409,04	1,62
DEXI C OISEST+0.05% 27-03-24	EUR	4 000 000	4 041 228,83	0,51
EDF 050224 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 935 783,45	1,88
EDF ZCP 10-01-24	EUR	10 000 000	9 986 452,38	1,26
ENGIE SA 050224 OISEST 0.08	EUR	20 000 000	20 055 389,70	2,53
LCL CREDIT LYONNAIS 110924 OISEST 0.32	EUR	5 000 000	5 063 288,77	0,64

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NATIXIS 010724 OISEST 0.29	EUR	12 000 000	12 168 739,13	1,54
ORANGE SA 240724 OISEST 0.285	EUR	5 000 000	5 088 876,87	0,64
RCI BANQUE SA 040324 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 925 754,62	1,25
RCI BANQUE SA 070224 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 977 468,24	0,63
RCI BANQUE ZCP 15-04-24	EUR	10 000 000	9 879 750,21	1,24
SEB ZCP 28-02-24	EUR	10 000 000	9 931 312,30	1,25
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 170124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 978 566,54	1,26
VEOLIA ENVIRONNEMENT 110424 OISEST 0.16	EUR	10 000 000	10 122 287,43	1,28
VEOLIA ENVIRONNEMENT 290124 OISEST 0.09	EUR	10 000 000	10 070 396,96	1,27
TOTAL FRANCE			366 538 002,40	46,18
IRLANDE				
INTE BANK IREL ZCP 03-10-24	EUR	10 000 000	9 713 226,22	1,22
INTE BANK IREL ZCP 08-07-24	EUR	10 000 000	9 792 609,54	1,24
JOHN NTRO INTL PLC ZCP 24-05-24	EUR	20 000 000	19 677 295,29	2,48
TOTAL IRLANDE			39 183 131,05	4,94
ITALIE				
ENI SPA 070224 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 972 961,89	0,75
ENI ZCP 26-02-24	EUR	10 000 000	9 933 541,93	1,25
ENI ZCP 29-02-24	EUR	20 000 000	19 860 399,79	2,51
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 110424 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 917 992,08	1,24
TOTAL ITALIE			45 684 895,69	5,75
LUXEMBOURG				
DH EURO FINA II SA ZCP 15-02-24	EUR	15 000 000	14 918 891,05	1,88
REPS EURO FINA SAR ZCP 29-01-24	EUR	10 000 000	9 965 073,23	1,26
TOTAL LUXEMBOURG			24 883 964,28	3,14
PAYS-BAS				
AKZO NOBEL NV 120124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 984 198,01	1,26
ENEL FINA INTL NV ZCP 31-01-24	EUR	10 000 000	9 962 820,49	1,26
FERROVIAL SE ZCP 08-02-24	EUR	15 000 000	14 930 715,42	1,88
IBERDROLA INTL BV ZCP 28-03-24	EUR	20 000 000	19 798 456,66	2,49
IBERDROLA INTL BV ZCP 29-01-24	EUR	10 000 000	9 965 073,23	1,25
TELE EURO BV ZCP 04-03-24	EUR	5 000 000	4 961 170,90	0,63
TELE EURO BV ZCP 05-03-24	EUR	5 000 000	4 960 587,74	0,62
TOTAL PAYS-BAS			74 563 022,45	9,39
ROYAUME-UNI				
MITS UFJ TRUS BANK ZCP 02-02-24	EUR	20 000 000	19 922 483,27	2,51
THE TO OISEST+0.35% 25-10-24	EUR	10 000 000	10 076 855,34	1,27
THE TO OISEST+0.355% 16-07-24	EUR	10 000 000	10 199 574,91	1,29
TOTAL ROYAUME-UNI			40 198 913,52	5,07
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			665 651 430,79	83,88
TOTAL Titres de créances			665 651 430,79	83,88
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
BNP Paribas Cash Invest Classic	EUR	9 300,022	21 573 898,08	2,71
TOTAL FRANCE			21 573 898,08	2,71
LUXEMBOURG				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BNPP INSTICASH EUR INST CAPIT	EUR	0,7606	107,75	0,00
TOTAL LUXEMBOURG			107,75	0,00
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			21 574 005,83	2,71
TOTAL Organismes de placement collectif			21 574 005,83	2,71
Instruments financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
FIX/3.762/OISEST/0.0	EUR	9 500 000	2 228,45	0,00
FIX/3.784/OISEST/0.0	EUR	5 000 000	2 318,84	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.603	EUR	3 000 000	3 375,99	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.796	EUR	10 000 000	-6 915,25	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.807	EUR	17 500 000	6 202,18	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.832	EUR	14 300 000	-53 097,42	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.874	EUR	9 700 000	-2 434,24	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.878	EUR	9 500 000	-11 850,32	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.886	EUR	19 000 000	-8 577,36	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.896	EUR	9 500 000	-32 239,72	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.915	EUR	9 500 000	-151,43	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.946	EUR	14 500 000	-1 236,02	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.959	EUR	7 000 000	-967,69	0,00
TOTAL Swaps de taux			-103 343,99	-0,01
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-103 343,99	-0,01
TOTAL Instruments financier à terme			-103 343,99	-0,01
Créances			37 446 800,45	4,72
Dettes			-2 556 951,13	-0,32
Comptes financiers			71 608 349,99	9,02
Actif net			793 620 291,94	100,00

Parts A EUR Acc	EUR	209 197,730	3 793,63
------------------------	------------	--------------------	-----------------

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du Produit: CARMIGNAC COURT TERME
Identifiant d'entité juridique: 969500GBDAX511RMT89

Caractéristiques environnementales et / ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui	Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 48.7% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Sauf indication contraire, toutes les données réelles du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne trimestrielle pondérée sur base de l'actif sous gestion.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le produit financier investit en lignes directes et/ou fonds internes et il promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire et en investissant dans des émetteurs justifiant de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

- Sociétés émettrices

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner des sociétés émettrices appliquant de bonnes pratiques ESG dans leur secteur d'activité. La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, le niveau d'émission de CO2 et l'intensité énergétique
- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, le taux de rotation du personnel et le résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves)
- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse

D'une sélection dite « negative screening » appliquant des critères d'exclusion à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

Émetteurs souverains

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner les émetteurs souverains en fonction de leur performance au sein des piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. La performance ESG de chaque pays est évaluée à l'aide d'une méthodologie ESG souveraine propriétaire axée sur l'évaluation des efforts fournis par les gouvernements pour produire et préserver des actifs, des biens et des services ayant des valeurs ESG élevées, en fonction de leur niveau de développement économique. Dans ce contexte, les pays sont évalués par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- L'environnement : atténuation du changement climatique, biodiversité, efficacité énergétique, ressources terrestres, pollution,
- La société : conditions de vie, inégalités économiques, éducation, emploi, infrastructures de santé, capital humain,
- La gouvernance, droits des entreprises, corruption, vie démocratique, stabilité politique, sécurité.

La stratégie de développement durable de BNP Paribas Asset Management (le délégataire à la gestion financière met l'accent sur la lutte contre le changement climatique. Compte tenue de l'importance des émetteurs souverains dans la lutte contre le changement climatique, la méthodologie ESG interne aux États inclut donc une composante de notation supplémentaire qui reflète la contribution du pays à la réalisation des objectifs de neutralité fixés par l'Accord de Paris. Cette composante de notation supplémentaire reflète l'engagement des pays à atteindre des objectifs futurs et tient compte de leurs politiques actuelle et de leur exposition prospective au risque climatique physique. Elle associe la méthodologie d'alignement des températures qui permet de déterminer les contributions des pays au changement climatique à l'évaluation de la législation et des politiques mises en place pour faire face au changement climatique.

Le délégataire à la gestion financière applique également le cadre des pays sensibles du Groupe BNP Paribas, qui comprend des mesures restrictives sur certains pays et/ou activités considérés comme particulièrement exposés aux risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

En outre, le délégataire à la gestion financière cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques



responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribué sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? »

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut. Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- le pourcentage du portefeuille du produit financier qui se conforme à la Politique RBC : **100%**
- le pourcentage du portefeuille du produit financier qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire) : **100%**
- Le pourcentage de réduction minimum de l'univers d'investissement du produit financier par rapport à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence: **20%**
- la note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier par rapport à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence : **60.7 vs 53.3 (Bloomberg Barclays Multiverse 1-3Y (USD) RI)**
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : **48.7%**

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Non applicable pour le premier rapport périodique.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?*

Les investissements durables réalisés par le produit financier visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social:

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie ;
2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU) ;

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5 °C ;

4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés.

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-CB33-49FC-B9B5-7E934948BE6>
La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique..

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en oeuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG, Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?



Le produit prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causée par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaire et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir l'ensemble des processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement ;
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles ;
- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales ;
- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes ;
- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice ou de l'univers de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau

9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :

Indicateurs environnementaux

4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbon

Indicateurs Sociaux

4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme
- Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains
15. Intensité de GES
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la démarche de prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.
<https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/874ADAE2-3EE7-4AD4-B0ED-84FC06E090BF>

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Veuillez trouver ci-dessous les 15 principaux investissements de 2024 basés sur la moyenne des données à fin de mois :

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
BNPP CASH INVEST I C	Cash	4,14%	France
CREDIT MUTUEL ARKEA 03-FEB-2025	Financials	2,86%	France
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA 10-JUL-	Financials	1,48%	France
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA 11-AUG-2025	Financials	1,48%	France
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 17-JAN-2025	Utilities	1,45%	France
BANQUE PALATINE 27-JUN-2025	Financials	1,24%	France
HSBC CONTINENTAL EUROPE SA 02-MAY-2025	Financials	1,13%	France
SANTANDER CONSUMER FINANCE SA 28-OCT-2024	Financials	1,11%	Spain
VINCI SA 13-JAN-2025	Industrials	1,11%	France
CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE ANJOU ET BASSE NORMAND 24-JAN-2025	Financials	1,11%	France
BNP PARIBAS SA 10-MAR-2025	Financials	1,10%	France
RCI BANQUE 04-MAR-2025	Consumer Discretionary	1,10%	France

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 07-MAR-2025	Financials	1,10%	Luxembourg
BNP PARIBAS SA 10-DEC-2024	Financials	1,10%	France
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 06-MAY-2025	Financials	1,09%	Luxembourg

Source des données : BNP Paribas Asset Management, exprimée en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion. Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.

* Toute différence de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résulte d'une différence d'arrondis.

** Toute différence avec les relevés de portefeuille ci-dessus provient de l'utilisation de différentes sources de données

Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité ?



● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : **91.9%**

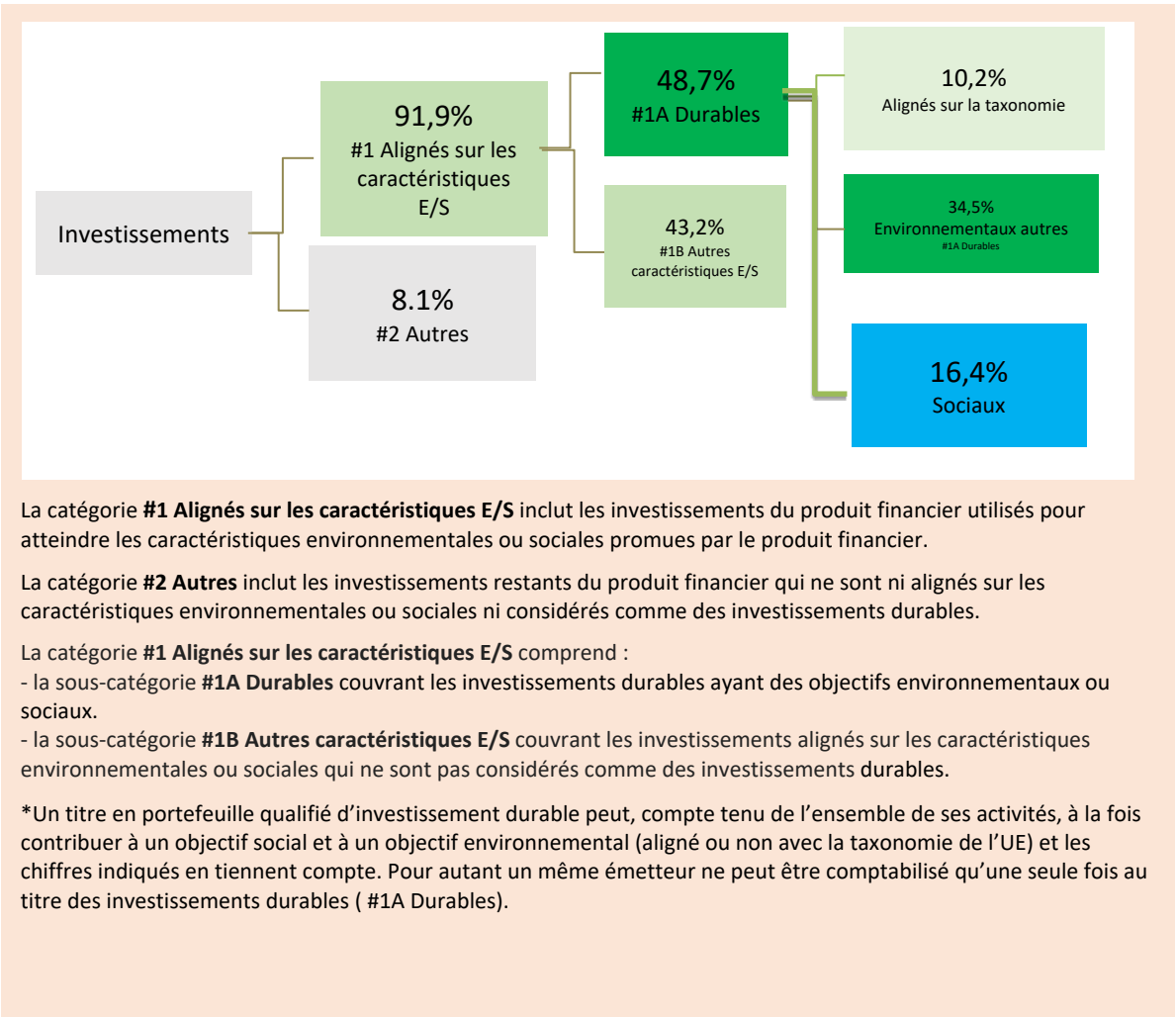
La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de **48.7%**

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question : " Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?".

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Finance	43,43%
Liquidités	13,89%
Services publics	12,98%
Biens de cons. durables et	8,52%
Industrie	6,30%
Immobilier	3,70%
Autres	3,55%
Santé	2,61%
Consommation courante	1,97%
Technologie de l'information	1,91%
Services de communication	0,56%
Energie	0,38%
Pétrole et gaz intégrés	0,38%
Matériaux de base	0,18%

Source des données : BNP Paribas Asset Management, exprimée en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion. Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés à la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/0EE37EC2-8612-48A5-8AA1-D5C09CCB58DD>

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxonomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE⁴ ?



Oui:



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



Non:

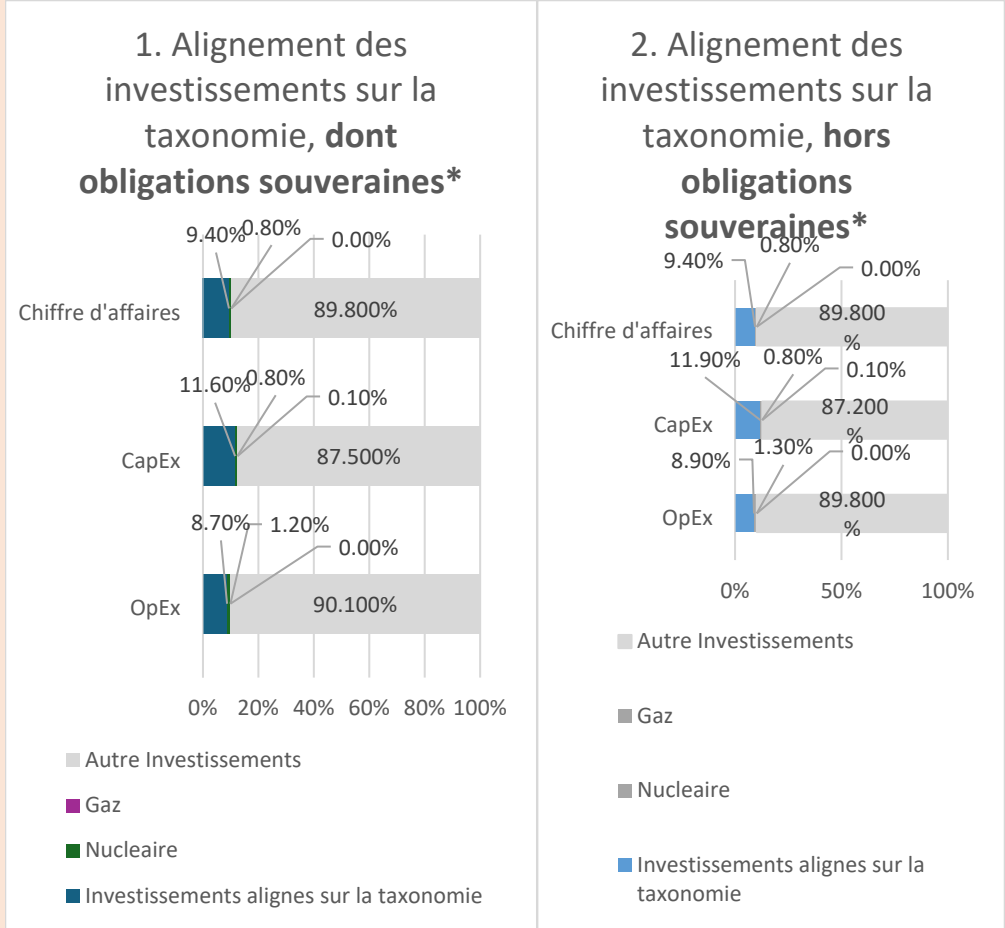
⁴ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines
** Alignement taxinomie réelle

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la part d'investissement durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie est de **34.5%**.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent **16.4%** du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- La proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Ces actifs sont utilisés à des fins d'investissements ou
- des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés.
- La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :
- la politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie
- la Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier doit se conformer à la Politique RBC en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement. De plus amples renseignements sur la

politique de RBC, et en particulier sur les critères relatifs aux exclusions sectorielles sont accessibles sur le site de la société de gestion: Sustainability documents - BNPP AM Corporate English (bnpparibas-am.com)

Le produit financier intégrera systématiquement les facteurs ESG pertinents dans ses processus d'analyse des investissements et de prise de décision.

L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter sur au moins 90 % des actifs du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire).

L'univers d'investissement du produit financier sera réduit d'au moins 20% en raison de l'exclusion de titres présentant une faible note ESG et/ou des exclusions sectorielles conformément à la Politique RBC.

La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement.

Le produit financier investira au moins 15% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment ces investissements contribuent-ils à ces objectifs » et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion.

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/documentation-sustainability/>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

● En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

CARMIGNAC GESTION

24, place Vendôme - 75001 Paris Tél. : (+33) 01 42 86 53 35 - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 13 500 000 € - RCS Paris B 349 501 676

www.carmignac.com

